



Une fois connecté sur le compte de la collectivité,  
il faut saisir la référence de la facture qui  
permettra d'accéder au paiement de cette facture

i.budget.gouv.fr    :: SECURITE    :: MENTIONS LEGALES    :: AFFICHAGE CONTRASTE

TELEPAIEMENT

Saisie de la référence de la dette

REFERENCE DETTE

Veuillez renseigner la référence de la dette :

Identifiant collectivité : 016192

Référence :  -  -  -

Valider    Annuler

PROCEDER AU PAIEMENT EN SUIVANT LES  
INDICATIONS

► saisir ses références bancaires

Vos factures seront disponibles sur le  
site Tipi dès que la Trésorerie principale  
de Toul aura pris en charge nos données  
sous format ORMC.

La facture de mars sera payable en ligne  
dans les 1ères semaines d'avril.

Sa réception par voie postale vous  
alertera de sa disponibilité en ligne sur  
« mon espace famille » et sur TIPI pour  
paiement .